

Résolution du congrès

Réuni à Laval, le 4 octobre 2019

Le congrès se réunit en pleine crise sociale qui témoigne du refus des salariés de toute catégorie, du subir les régressions et les reculs sociaux mis en œuvre par voie législative par l'actuel gouvernement. Loi travail, ordonnances Macron, loi de transformation de la Fonction Publique, lois Blanquer, et aujourd'hui remise en cause de notre système de retraite par répartition avec le projet d'un mécanisme basé sur la capitalisation... toutes ces réformes et projets remettent profondément en cause notre modèle social basé sur la solidarité intergénérationnelle, et tendent à la privatisation des services publics ; l'école n'est pas exempte. Par ailleurs le congrès du SNUDI-FO de la Mayenne mandate le bureau départemental pour continuer de porter haut et fort une hausse immédiate et substantielle du salaire des enseignants.

Le congrès du SNUDI-FO 53 se réunit au lendemain d'une mobilisation unitaire en hommage à Christine Renon, directrice d'une école maternelle de Pantin (93) qui s'est suicidée sur son lieu de travail. Elle a laissé et diffusé un courrier qui a eu un écho considérable auprès des enseignants, et pour cause :

Le congrès invite tous les adhérents à faire signer, à diffuser à et faire adopter la motion adoptée par le congrès :

Elle y décrit de manière très précise, avec un remarquable recul de quelqu'un qui a déjà pris une décision irrévocable, sa souffrance au travail : la surcharge de travail, l'amoncellement des tâches nouvelles, le caractère insupportable de la mise en œuvre des réformes qui se succèdent en particulier la réforme des rythmes scolaires...

Le congrès du SNUDI-FO 53 affirme, avec tous les syndicats des enseignants des écoles du 93 : « **L'INSTITUTION EST RESPONSABLE !** », « **Le geste de Christine témoigne d'une situation d'extrême souffrance au travail qui fait écho au mal être de l'ensemble de la profession** ».

Des réponses concrètes doivent être apportées aux problèmes posés dans la lettre de notre collègue. Ces problèmes rejoignent les revendications établies dans la motion ci-dessous.

Motion au Ministre et au Préfet de La Mayenne

Le congrès du SNUDI-FO 53 réuni le 4 octobre 2019 à Laval, exprime sa très vive émotion et sa solidarité avec la famille et les proches de Christine RENON, directrice d'école à PANTIN (93) qui a mis fin à ses jours dans son école le 21 septembre 2019.

*Après avoir pris connaissance de la lettre qu'elle a adressée à tous, le congrès du SNUDI-FO 53 affirme avec tous les syndicats des enseignants des écoles de Seine Saint Denis et de la Mayenne : « **L'INSTITUTION EST RESPONSABLE !** », « **Le geste de Christine témoigne d'une situation d'extrême souffrance au travail qui fait écho au mal être de l'ensemble de la profession** ».*

*Les professeurs de écoles réunis en congrès exigent des réponses concrètes aux problèmes posés dans sa lettre qui rejoignent les revendications de tous, **pour que cela ne se reproduise PLUS JAMAIS !***

- Prise en compte des revendications des directeurs d'école (décharges pour tous, amélioration des seuils, réel allègement des tâches, rétablissement immédiat des aides administratives),
- Rétablissement d'un cadre national de la semaine scolaire sur 36 semaines,
- Séparation du scolaire et du périscolaire,
- Respect de la liberté pédagogique,
- Retrait des APC,
- Stop aux injonctions de la hiérarchie,
- Le transfert de la responsabilité de la rédaction des PPMS aux mairies, dans le cadre du plan communal de sauvegarde,
- Protection inconditionnelle de tous les enseignants (directeurs et adjoints) par la hiérarchie

Nous n'imaginons pas que nos responsables administratifs puissent ne pas répondre à nos revendications.

Le congrès du SNUDI-FO 53 a par ailleurs pris connaissance de la proposition du ministre de mettre en place un comité de suivi sur les conditions de travail des directeurs d'école. Dans le même temps, le ministre déclare : « Faire évoluer le statut des directeurs d'école, c'est une possibilité et j'y suis prêt », « Il faut que l'on prenne tous nos responsabilités. Si l'on considère que la situation des directeurs d'école n'est pas satisfaisante sur le plan de leur statut et de leurs fonctions, on doit en discuter ». Le congrès estime que le ministre ne répond pas aux demandes des enseignants et en particulier des directeurs d'école dont les revendications sont claires.

Salaires :

Le congrès du SNUDI-FO 53 revendique 18% d'augmentation de la valeur du point d'indice, qui doit être immédiatement débloqué.

Retraites :

Le SNUDI-FO de la Mayenne refuse le régime universel par points, il refuse la baisse des pensions. Le SNUDI-FO 53 continuera de se battre avec son UD pour la conservation du code des pensions civiles et militaires. Pour le SNUDI-FO de la Mayenne il n'a rien à discuter en prenant appui sur le rapport Delevoye. De quels paramètres d'application discuter pour une réforme qui, a minima, réduirait de 25% le montant des pensions des fonctionnaires d'Etat que sont les personnels de l'Education nationale ?

Le ministre de l'Éducation nationale, et le haut-commissaire aux retraites, monsieur Delevoye, a invité notre fédération la FNEC-FP FO à une « concertation sectorielle relative à la réforme des retraites ». Le congrès du SNUDI-FO 53 se félicite de la décision de la fédération et de la confédération Force Ouvrière de ne pas se rendre à ces pseudo-concertations. Le congrès se félicite également de la détermination de la confédération à mettre en échec cette réforme qui donne toutes les clés à l'État, les valeurs du point résultant chaque année d'un ajustement aux contraintes de l'économie.

Nous n'acceptons ni un nouveau recul de l'âge de départ à la retraite, ni la baisse drastique du niveau des pensions.

En ce sens, le SNUDI-FO 53 s'associera à la préparation du mouvement de grève interprofessionnelle unie à compter du 5 Décembre initié par Force Ouvrière. Le congrès partage la résolution du CCN réuni les 25 et 26 septembre à Paris qui indique : « Le CCN le réaffirme, FO est prête à aller à la grève. FO soumet la proposition de rejoindre, par un appel interprofessionnel, la grève unie des syndicats de la RATP et des transports à compter du 5 décembre prochain pour empêcher et mettre en échec le projet Macron/Delevoye.

Pour cela, FO entend œuvrer à l'unité d'action syndicale la plus large et demande à ses syndicats d'organiser les réunions et assemblées générales pour préparer la grève. (...)

« Le CCN condamne les réformes successives de l'État qui détruisent le modèle social français au profit d'un nouveau modèle dogmatique vers une économie ultra libérale portant à chacun la responsabilité de sa santé, de son travail, de sa formation, de sa retraite.

Le CCN rappelle que la grève reste toujours le seul moyen d'expression du rapport de force pour les salariés par l'arrêt total de l'économie quand leurs revendications restent lettre morte.

Aussi le CCN appelle l'ensemble de ses structures à réunir des assemblées générales afin d'informer sur l'ensemble des contre-réformes et à préparer la grève interprofessionnelle dans l'unité la plus large pour les bloquer. »

Par ailleurs le congrès du SNUDI-FO 53 revendique la possibilité pour tous les PE de pouvoir partir dès la date de l'ouverture de leur droit à pension, y compris en cours d'année scolaire.

Fonction Publique

La loi de transformation de la Fonction Publique a été promulguée cet été. Le SNUDI-FO de la Mayenne, avec son syndicat national, avec la FNEC-FP FO et avec la FGF revendiquent le retrait de cette loi. Les graves conséquences sur les règles de mutation, sur les prérogatives commencent déjà à se mettre en œuvre. A terme, c'est bien de la disparition pure et simple des CAP, et des CHSCT qui est prévue. Le recours aux contractuels va continuer de se généraliser, y compris dans l'enseignement. Cette loi répond parfaitement aux objectifs fixés par CAP 22.

Loi dite « pour une école de la confiance »

Malgré l'opposition des enseignants et de leurs organisations syndicales, le ministre Blanquer a promulgué sa loi en juillet dernier.

Plusieurs dispositions de cette loi modifient en profondeur le code de l'Education.

Avec cette loi, le gouvernement essaie de faire taire toute critique des politiques menées (article 1). Des expérimentations tous azimuts sont rendues possibles accentuant davantage encore le processus de territorialisation de l'école Publique, et l'évaluation est désormais au cœur du pilotage du système éducatif, évaluation des élèves, des personnels et des établissements.

Le SNUDI-FO 53 revendique l'abrogation de cette loi.

Ecole maternelle

4 jours après la fin des classes, le ministre présente au CTM du 9 juillet, deux décrets qui substituent les « jardins d'enfants » à l'école maternelle publique. Le SNUDI-FO de la Mayenne attire l'attention des collègues sur les nouveaux textes qui régissent l'école maternelle et les personnels qui y exercent :

- remise en cause de nos garanties statutaires (formations communes PE/ATSEM) ;
- remise en cause de l'école maternelle publique et laïque (scolarisation dans les jardins d'enfants, scolarisation dans des structures assimilées à des écoles privées hors contrat) ;
- remise en cause des conditions de travail des personnels (école à la carte pour les PS).

Pour le SNUDI-FO 53 si la scolarisation des enfants de 3 ans est obligatoire, elle doit se faire uniquement à l'école maternelle avec des maîtres de l'Education Nationale et fonctionnaires d'Etat.

Direction d'école

Les tentatives pour mettre en place un directeur d'école supérieur hiérarchique se multiplient. Face à l'opposition des enseignants elles n'aboutissent pas. Le statut de directeur supérieur hiérarchique mettrait fin à la référence

au décret de 89 qui fait du directeur un PE qui occupe une fonction particulière. Le SNUDI-FO 53 continuera de s'opposer à toute remise en question de ce type.

Le SNUDI-FO 53 revendique :

- L'augmentation des décharges de service, le maintien intégral et l'extension des cadres départementaux plus favorables ; pas un directeur sans décharge statutaire hebdomadaire ;
- une aide administrative pour chaque directeur avec des emplois statutaires de la Fonction publique ;
- une réelle amélioration financière : 100 points d'indice pour tous ;
- la tenue de toutes les réunions durant le temps scolaire avec le remplacement du directeur par un titulaire remplaçant recevant des ISSR
- le transfert de la responsabilité de la rédaction des PPMS aux mairies, dans le cadre du plan communal de sauvegarde ;
- le rétablissement du cadre national de l'école publique et l'arrêt des processus de territorialisation, afin de préserver les directeurs comme leurs adjoints des ingérences et pressions locales (mairies, associations) ;
- le respect du décret de 1989 fixant les missions des directeurs ;
- l'abandon de toutes les tâches indues comme la saisie AFFELNET.

PPCR

Le congrès du SNUDI-FO 53, revendique l'abrogation du décret sur l'évaluation mettant en œuvre PPCR, le rétablissement intégral des promotions fondées sur un barème contrôlable basé essentiellement sur l'ancienneté générale des services (AGS). Le congrès revendique l'abrogation de PPCR, cependant le SNUDI-FO 53 se battra pour en amoindrir les effets négatifs.

Le congrès du SNUDI-FO 53 condamne la situation des ex-instituteurs, introduite par PPCR. Nos collègues sont en effet pénalisés à plus d'un titre et victimes d'une injustice totale puisque l'AGS n'est pas prise en compte dans le calcul du barème pour le passage à la Hors-classe. Certains de ces collègues ont par exemple une AGS d'une trentaine d'année et

ne sont qu'à l'échelon 8 ou 9; c'est inacceptable. De plus les appréciations arbitraires du DASEN sont tout simplement « le fait du prince », puisqu'un simple avis « excellent » suffit à être promu devant un collègue qui aurait le maximum d'ancienneté dans la plage d'appel.

Si le congrès du SNUDI-FO 53 se félicite de la victoire syndicale qui a permis la prise en compte de l'AGS en cas de départage à barème équivalent, il revendique la prise en compte de l'AGS dans le calcul du barème initial en lieu et place de l'ancienneté dans l'échelon (ancienneté dans le corps).

Le congrès se félicite de la possibilité de révision des avis du DASEN, obtenu par le SNUDI-FO, pour le passage des collègues à la hors-classe. Néanmoins cela reste insuffisant. Pour le SNUDI-FO 53 il n'est pas envisageables que ces révisions puissent être revues à la baisse.

Le congrès condamne l'arbitraire introduit par PPCR, particulièrement dans les appréciations et avis portés par les IEN et le DASEN dans le cadre de l'évaluation des enseignants.

Le congrès revendique l'augmentation du taux de passage à la HC.

Formation continue

Un décret permet désormais l'organisation de temps de formation pendant les congés. Pour le SNUDI-FO 53, les formations sont un temps de travail bien précis. Pour cette raison le syndicat continuera de refuser **la formation continue sur le temps des vacances et de revendiquer une véritable formation continue, choisie, sur le temps de travail**. La formation continue doit être maintenue dans le cadre réglementaire actuellement en vigueur c'est-à-dire sur le temps de travail devant élèves et avec un remplacement systématiquement assuré.

A propos des animations pédagogiques, le congrès rappelle avec force à tous les collègues du département que les qualificatifs « à caractère départemental » ou « optionnelle » sont un non sens statutaire. Il rappelle que le seul cadre réglementaire est celui des 18h, et que 9 heures de RIS sont déductibles de tout type d'animation pédagogique.

Evaluations nationales

La liberté pédagogique des enseignants implique que les enseignants puissent avoir le choix de leurs méthodes pédagogiques et de leurs évaluations dans le cadre du respect des programmes nationaux. C'est pourquoi le SNUDI-FO a condamné dès septembre 2018 les évaluations nationales. Le SNUDI-FO 53 n'accepte ni la remise en cause de la liberté pédagogique, ni un classement des écoles en fonction des résultats à ces évaluations. Le SNUDI-FO de la Mayenne revendique l'abandon de ce dispositif d'évaluation standardisée.

RASED

Les dysfonctionnements dans la prise en charge des élèves à besoin particulier sont nombreux, et cela est directement lié au manque de postes d'enseignants spécialisés en RASED et de PsyEN.

Le DASEN a introduit une nouvelle fonction au sein des pôles ressources du département : le CPR (coordonnateur pôle ressource).

Pour le SNUDI-FO 53, le travail de recensement et de coordination inhérent à cette « nouvelle » mission est une charge de travail supplémentaire pour ces collègues. (D'autant que les statuts diffèrent entre un PE maître E ou un PsyEN soumis aux 1607 heures !) Aucune compensation financière n'est prévue à cet effet. Par ailleurs qu'en est-il de la responsabilité des CPR lorsqu'un problème se présentera dans le suivi des dossiers des élèves ?

Le SNUDI-FO 53 revendique la création de postes RASED à hauteur des besoins pour la prise en charge de tous les élèves à besoin particulier.

Inclusion scolaire

Le congrès du SNUDI-FO 53 mandate le bureau départemental pour continuer le combat contre l'accélération de l'inclusion scolaire systématique et pour continuer à défendre le droit à l'enseignement adapté en fonction des besoins.

En Mayenne, le DASEN, implante 17 PIAL sur le département. Loin de répondre aux notifications de la MDA (maison départementale de l'autonomie), aux besoins des personnels (enseignants et AESH), ces dispositifs vont

accompagner la diminution de l'aide aux élèves en situation de handicap en accentuant tout simplement la mutualisation des interventions. Il faudra de plus en plus se débrouiller avec moins d'accompagnement humain des élèves à besoins particuliers, en apportant une réponse pédagogique et organisationnelle dans la classe.

Le SNUDI-FO de la Mayenne revendique :

- L'abandon des PIAL
- Le maintien et le développement des établissements et structures spécialisés (IME, ITEP, hôpital de jour, SEGPA-EREA...), la création nécessaire de postes spécialisés
- L'abandon des Unités d'Enseignement qui externalisent les classes spécialisées vers les classes ordinaires
- Le rétablissement du CAPA-SH et 2CA -SH avec toutes ses options A ; B ; C ; D ; E ; F ; G

AESH

Les conditions des AESH n'ont pas évolué.

Les PIAL implantés dans le département n'auront pour conséquence que la diminution du nombre de postes d'AESH par rapport au nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés. Par ailleurs, la situation des personnels AESH est toujours aussi alarmante du point de vue de leur salaire et ces nouvelles conditions d'affectation

sont loin d'améliorer leurs conditions de travail et la considération qui leur est portée par leur employeur.

Le SNUDI-FO 53 demande l'intégration des AESH dans un corps de la Fonction publique. Dans l'immédiat il revendique une augmentation de leurs salaires.

Développement du syndicat :

Le congrès se félicite du développement continu du syndicat sur le département, depuis 4 ans, tant au niveau des adhérents qu'au niveau de la représentativité. Ce développement s'est traduit par une nette progression aux élections professionnelles de décembre 2018 (passage de 11% à 25% des voix). Le congrès mandate le bureau départemental pour continuer à renforcer le SNUDI-FO 53. Le congrès invite tous les adhérents du SNUDI-FO 53 à parler autour d'eux de leur organisation syndicale FO et à se faire le relai des informations diffusées par le SNUDI-FO 53.

Adoptée à l'unanimité

Laval le 4 octobre 2019



Résister, revendiquer et agir, pour la reconquête de nos droits

SNUDI-FO 53, syndicat **FORCE OUVRIERE** des enseignants et AVS des écoles publiques de la Mayenne

10, rue du Dr. Ferron – BP 1037 – 53010 Laval Cedex

Tel. : 06 52 32 30 45 – @ : contact@snudifo-53.fr – Site : www.snudifo-53.fr